

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le 19/07/2023



ID : 034-213400880-20230712-D2023_45-DE



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'INFRASTRUCTURE DE
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES TRES HAUT DEBIT
entre
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
et
COURNONTERRAL**

ANNEXE N°4 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

SPECIFICATION TECHNIQUE DES FIBRES G.652 / CEI 793-2 B1.1

Extraits

Les fibres doivent être conformes à la norme ITU-T G.652 et présenter les caractéristiques suivantes :

<i>Paramètre</i>	<i>Valeur</i>
Diamètre de mode à 1310 nm	9,3 ± 0.4 µm
Diamètre de gaine optique	125 ± 1 µm
Excentration cœur / gaine	≤ 0,8 µm
Non circularité du diamètre de mode	≤ 6 %
Non circularité de la gaine optique	≤ 1 %
Longueur d'onde de coupure en câble	≤ 1250 nm
Dispersion chromatique à 1550nm	≤ 18 ps/nm.km
Atténuation maximale à 1550nm (hors câble)	≤ 0,25 dB/km
Uniformité de l'atténuation à 1310 et 1550 nm	Pas de discontinuité supérieure à 0,01 dB
Atténuation induite en cycle de température (-60 / +85°C, fibre hors câble)	≤ 0,05 dB/km
PMD	≤ 0,2 ps/km ^{1/2} Moyenne quadratique ≤ 0,1 ps/km ^{1/2}
Perte additionnelle en macrocourbure (100 tours sur 60 mm de diamètre) à 1550 nm et 1620 nm	≤ 0,1 dB
Test en tension (100 % des fibres testées)	Tension de test > 100 Kpsi (= 0.69 GN/m ²) à 1,0 % d'allongement équivalent

Les méthodes de mesure sont celles normalisées ou reconnues par la profession.